Nations Unies A/74/254



Distr. générale 30 juillet 2019 Français Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 72 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
application des instruments relatifs aux droits
de l'homme

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Note du Secrétariat

La présente note est soumise en application de la résolution 72/163 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a encouragé le versement de contributions au Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et a prié le Secrétaire général de présenter au Conseil des droits de l'homme et à elle-même, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur les activités du Fonds spécial.

Comme suite à cette demande, l'attention de l'Assemblée générale est appelée sur le rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil des droits de l'homme au sujet du Fonds spécial (A/HRC/40/20).

* A/74/150.

